

OBJET : MODERNISATION DU CHEMIN DE LA CHAPELLE A MOUFIA  
APPROBATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande d'approuver le projet établi par les Services Techniques Communaux relatif aux travaux de Modernisation du chemin de la Chapelle à Moufia. Ils comprendront :

- Une chaussée de 4 m (emprise 6m)
- Un caniveau bétonné
- Un accotement stabilisé

Le coût de l'opération est estimé à 345.000 F y compris somme à valoir pour imprévus.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 901 Article 233-41 du Budget 1981.

Je vous demande également de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et à traiter avec l'entreprise qui aura fait la meilleure proposition.

Je mets la question aux voix.

M. Marcel HOARAU - C'est une route se trouvant à Moufia et habitée sur toute sa longueur. Elle n'a jamais été asphaltée. C'est une remise en état urgente. Les Commissions sont favorables.

MISE AUX VOIX, LA QUESTION  
EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

*VO. M. Denis le 4 Mars 1982  
P/le Préfet, le Secrétaire Général  
signé Michel CULTRIX  
Pour Copie certifiée Conforme  
P/le Préfet, le Chef de Bureau des  
Jacques Lacoste*